

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 5 novembre 2018, à 20h00, à la salle multifonctionnelle de l'église, formant quorum sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, maire.

Sont présents :

- M Yanick Baillargeon, maire
- M^{mes} Hélène Gagnon, conseillère
Katia Duchesne, conseillère
- MM Yoland Bau, conseiller
Serge Allard, conseiller
Michel Simard, conseiller
Pierre-Paul Lalancette, conseiller
- M^{me} Stéphanie Gagnon, Directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Yanick Baillargeon, maire, ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 OCTOBRE 2018
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du maire
 - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
 - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Conseil en bref
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
6. CORRESPONDANCE ET COMMUNIQUÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
 - 8.1 Abrogation résolution 2018-10-205 intitulée « Les Fleurons du Québec : Renouvellement d'adhésion »
 - 8.2 Déphosphatation : Décompte final et libération de la retenue
 - 8.3 Complexe sportif : Système écoglace : Remplacement du compresseur
 - 8.4 Vente pour non-paiement des taxes 2017
 - 8.5 Tournoi Pee Wee – Bantam : de Saint-Félicien : Contribution financière
 - 8.6 Avis de motion et présentation règlement 2018-050
 - 8.7 Nomination d'un Pro maire
 - 8.8 Convention de services juridiques : Renouvellement
 - 8.9 Réfection pont La Doré/Normandin : Entente de gestion
 - 8.10 Avis de motion règlement 2018-017 intitulé « Règlement relatif aux traitements des élus municipaux »

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. VOIRIE

- 10.1 Réfection route Saint-Joseph Nord 2019 : Mandat de services professionnels : Étude pédologique

11. SERVICES PUBLICS

12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 13.1 Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air : Autorisation de présentation

14. LOISIRS ET CULTURE

- 14.1 Adoption règlement 2018-015 intitulé « Règlement relatif à la citation d'une propriété à titre de monument historique »
- 14.2 Marche de Noël :
 - 14.2.1 Autorisation d'utilisation de la voie publique
 - 14.2.2 Budget 2018
- 14.3 Centre d'entraînement : Remplacement de la porte

15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

16. AFFAIRES NOUVELLES

- 16.1 Motion de félicitations Prix Hommage aîné 2018
- 16.2 Citation d'honneur Serge Asselin : Remboursement des frais encourus
- 16.3 Vœux des Fêtes 2018 : Autorisation
- 16.4 Motion de félicitations spectacle « Juste pour le fun »

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2018-11-221

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2018-11-222

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 OCTOBRE 2018

Il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 15 octobre 2018 tel que présenté.

POINT 4.1

RAPPORT DU MAIRE

Le 15 octobre, j'ai participé à la séance régulière du conseil municipal. Le 22 octobre, j'ai participé à un conseil d'administration du Moulin des Pionniers. Le 23 octobre, j'ai participé à une rencontre de « La Doré en fierté ». Également, j'ai participé à une rencontre avec le Festival des Camionneurs et en soirée, j'ai participé à une rencontre de la MRC Domaine-du-Roy. Le 25 octobre, j'ai participé au Congrès de l'Association forestière du

Lac St-Jean. Le 26 octobre, j'ai participé au lac à l'épaule de DDR en forme. Le 27 octobre, j'ai participé au dévoilement du sentier multifonctionnel de la montagne à Ouellet. Le 30 octobre, j'ai participé à une rencontre avec la Chambre de commerce de Saint-Félicien. Le 1^e novembre, j'ai participé à une rencontre avec Vélo₂max pour le projet de développement de la montagne à Ouellet.

POINT 4.2

RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois d'octobre selon leurs différents domaines d'intervention.

Yoland Bau a participé à une rencontre de la Table GIR et au congrès de l'Association forestière du Lac St-Jean.

Katia Duchesne a participé à deux (2) rencontres du comité d'embellissement et à l'activité « Maison hantée » au Moulin des Pionniers.

Serge Allard a participé au dévoilement du sentier multifonctionnel de la montagne à Ouellet et au spectacle « Juste pour le fun ».

Michel Simard a participé à une rencontre de la Résidence Dorée et du Moulin des Pionniers.

Hélène Gagnon a participé à la séance régulière, à une rencontre de l'Office municipal d'habitation de La Doré, à une rencontre de la Résidence Dorée, au souper de clôture des Fêtes du 100^e anniversaire de l'Hôtel Dieu de Roberval et au spectacle « Juste pour le fun ».

Pierre-Paul Lalancette a participé à une rencontre de la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons.

POINT 4.3

MRC DOMAINE-DU-ROY : CONSEIL EN BREF

Le maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de la Paroisse de La Doré dans plusieurs compétences. Le Conseil en bref a été déposé aux membres du conseil et est disponible sur le site internet de la Municipalité afin de prendre connaissance des décisions et dossiers discutés à la MRC Domaine-du-Roy.

POINT 5.1

RÉSOLUTION 2018-11-223

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois d'octobre de la Municipalité au montant de 199 949.59\$ incluant les taxes et en autorise le paiement.

POINT 6.0

RÉSUMÉ DE LA CORRESPONDANCE D'OCTOBRE 2018

Le résumé de la correspondance du mois d'octobre 2018 est déposé aux membres du conseil municipal. Les membres du conseil qui le désirent peuvent se procurer une copie desdites correspondances au bureau municipal et/ou en faire la demande via un support électronique.

POINT 7.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 8.1

RÉSOLUTION 2018-11-224

ABROGATION RÉSOLUTION 2018-10-205 INTITULÉE « Les Fleurons du Québec :
Renouvellement d'adhésion »

CONSIDÉRANT la résolution 2018-10-205 intitulée « Les Fleurons du Québec :
Renouvellement d'adhésion »;

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale avait déjà renouvelé ladite adhésion
en 2017, et ce, pour les années 2019-2020 et 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des
conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré abroge la résolution
2018-10-205.

POINT 8.2

RÉSOLUTION 2018-11-225

DÉPHOSPHATATION : DÉCOMPTE FINAL ET LIBÉRATION DE LA RETENUE

CONSIDÉRANT le projet de déphosphatation;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont terminés;

CONSIDÉRANT la recommandation de WSP, surveillant au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers
présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le paiement du
décompte progressif final et la libération de la retenue pour un total de 29 053.71\$, plus les
taxes applicables, pour le projet de déphosphatation, le tout conditionnel à la livraison des
déficiences constatées et à la réception de toutes les quittances finales.

POINT 8.3

RÉSOLUTION 2018-11-226

COMPLEXE SPORTIF : SYSTÈME ÉCOGLACE : REMPLACEMENT DU
COMPRESSEUR

CONSIDÉRANT QUE la période hivernale arrive à grands pas;

CONSIDÉRANT QU'un bris majeur a été constaté sur le compresseur du système écoglace
du Complexe sportif;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent que le système soit en fonction le
plus rapidement possible afin d'assurer une glace de qualité pour le début des activités
prévues pour le mois de novembre;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont été informés de la situation et ont
donné leur accord pour la réparation d'urgence proposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Allard et résolu à l'unanimité des
conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré entérine les
dépenses relatives au remplacement du compresseur du système écoglace du Complexe
sportif, et ce, pour une somme d'environ 15 000\$, plus les taxes applicables.

POINT 8.4

RÉSOLUTION 2018-11-227

VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES 2017

Il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré:

1. ordonne la vente des propriétés ayant un solde au 15 mars 2019 pour les taxes impayées de 2017;
2. mandate la M.R.C. du Domaine-du-Roy pour procéder à ladite vente selon la Loi;
3. mandate la directrice générale lors de la vente, de protéger les créances de la Municipalité lors de la mise aux enchères.

POINT 8.5

RÉSOLUTION 2018-11-228

TOURNOI PEE WEE – BANTAM DE SAINT-FÉLICIEN : CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE certains jeunes de notre municipalité participent à ce tournoi;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire consolider ses relations avec les organisations de hockey du secteur;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs de ce tournoi sont ouverts à une collaboration pour le festival Pré-Novice qui sera présenté à La Doré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise une participation financière de 75\$ pour le Tournoi provincial Pee Wee – Bantam de Saint-Félicien qui aura lieu du 21 au 27 janvier 2019.

POINT 8.6

RÉSOLUTION 2018-11-229

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION RÈGLEMENT 2018-050

Avis de motion est donné par Michel Simard que lors d'une prochaine séance, le règlement 2018-050 intitulé « Paix et bon ordre » établissant les comportements qui troublent la paix, l'ordre public ou le bien-être général des citoyens sera adopté. Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil municipal. Une dispense de lecture est demandée.

POINT 8.7

RÉSOLUTION 2018-11-230

NOMINATION D'UN PRO MAIRE

CONSIDÉRANT la résolution 2018-06-121;

CONSIDÉRANT QUE le délai de six (6) mois vient à échéance bientôt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré nomme Katia Duchesne comme maire suppléant. Ce dernier est également autorisé à vérifier les comptes de la Municipalité et à y apposer ses initiales.

Des remerciements sont donnés au conseiller Michel Simard pour ses bons services durant son mandat de pro maire.

POINT 8.8

RÉSOLUTION 2018-11-231

CONVENTION DE SERVICES JURIDIQUES : RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT QUE la convention pour les services juridiques de la Municipalité vient à échéance en janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE la firme Cain Lamarre, s.e.n.c.r.l. est aux faits de tous les dossiers de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement de convention reçue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le renouvellement de la convention de services juridiques proposée par Cain Lamarre s.e.n.c.r.l., et ce, pour les cinq (5) prochaines années au montant total de 150\$ par mois, plus les taxes applicables soit 1 800\$, plus les taxes applicables par année fiscale.

POINT 8.9

RÉSOLUTION 2018-11-232

RÉFECTION PONT LA DORÉ/NORMANDIN : ENTENTE DE GESTION

CONSIDÉRANT l'entente inter municipale relative à l'entretien du pont de la Petite Chute intervenue entre la Municipalité de la Paroisse de La Doré et la Ville de Normandin;

CONSIDÉRANT les lettres de confirmation de subventions en lien avec la réfection du pont de la Petite-chute transmise par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré s'assure que l'entente inter municipale relative à l'entretien du pont de la Petite Chute intervenue entre la Municipalité de la Paroisse de La Doré et la Ville de Normandin soit respectée dans le projet de réfection du pont La Doré/Normandin. Également, qu'une rencontre entre les parties soit organisée afin de discuter du projet et du respect de ladite entente.

POINT 8.10

RÉSOLUTION 2018-11-233

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2018-017 INTITULÉ « Règlement relatif aux traitements des élus municipaux »

Avis de motion est donné par Michel Simard que lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant la rémunération et le traitement des élus, à compter de l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2019, sera adopté.

Aux termes de ce règlement, le conseil municipal décrétera ce qui suit :

À compter du 1^{er} janvier 2019, la rémunération de base du maire sera de 21 160\$. Celle de chaque conseiller sera de 2 300\$. Ces rémunérations de base incluront les séances spéciales et les huis clos.

À compter du 1^{er} janvier 2019, chaque élu, membre de comités municipaux au sens de l'article 82 du Code municipal du Québec, recevra, pour chaque rencontre d'un tel comité à laquelle il assiste, une rémunération additionnelle de 40\$ (rencontre de moins de 3 heures) et 55\$ (rencontre de plus de 3 heures).

Chaque élu aura droit à une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié des rémunérations de base et additionnelle.

La rémunération de base et la rémunération additionnelle, telles qu'établies par le présent règlement, seront indexées à la hausse, pour chaque exercice financier à compter de celui de 2020, selon la hausse moyenne des provinces, province de Québec de l'indice des prix à la consommation de octobre de l'année précédente à septembre de l'année en cours.

Pour l'exercice 2018, le règlement 2017-004 s'applique.

POINT 10.1

RÉSOLUTION 2018-11-234

RÉFECTION ROUTE SAINT-JOSEPH NORD 2019 : MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS : ÉTUDE PÉDOLOGIQUE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour des services professionnels d'étude pédologique pour la réfection de la route saint-Joseph Nord en 2019;

CONSIDÉRANT les propositions reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde le mandat de services professionnels à Englobe, et ce, selon la proposition datée du 26 octobre 2018 au montant de 13 830\$, plus les taxes applicables.

POINT 13.1

RÉSOLUTION 2018-11-235

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :
PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES
SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR :
AUTORISATION DE PRÉSENTATION

CONSIDÉRANT le Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif d'améliorer la qualité des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

CONSIDÉRANT le projet de sentier multifonctionnel reliant La Doré à Saint-Félicien et au reste des municipalités de la MRC Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet n'est pas complété et qu'il nécessite encore des investissements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- autorise la présentation du projet « Amélioration du sentier multifonctionnel de la Montagne à Ouellet et du refuge sans service » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021;
- confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- désigne madame Stéphanie Gagnon, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

POINT 14.1

RÉSOLUTION 2018-11-236

ADOPTION RÈGLEMENT 2018-015 INTITULÉ « Règlement relatif à la citation d'une propriété à titre de monument historique »

Il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le règlement 2018-015 intitulé « Règlement relatif à la citation d'une propriété à titre de monument historique » tel que proposé.

RÈGLEMENT 2018-015
RELATIF À LA CITATION D'UNE PROPRIÉTÉ À TITRE DE
MONUMENT HISTORIQUE

ATTENDU QUE la Municipalité peut, par règlement et après consultation de son comité consultatif d'urbanisme, citer à titre de monument historique tout bâtiment et l'ensemble de sa propriété, situés sur son territoire et qui présentent un intérêt historique, architectural ou esthétique;

ATTENDU QUE la Maison Angers-Poirier, qui sera située sur le site patrimonial du Moulin des Pionniers, a été construite au début des années 1900;

ATTENDU QUE la Maison Angers-Poirier est en bon état de conservation et qu'elle présente un intérêt architectural et patrimonial;

ATTENDU QU'il y a lieu d'éviter que la Maison Angers-Poirier soit démolie afin de préserver sa valeur historique;

ATTENDU QUE le conseil a jugé bon d'adopter un règlement sur la citation de ce monument historique en vertu de la Loi sur le patrimoine culture (LPC, art.127 à 147);

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 20 août 2018;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a tenu une séance publique de consultation le 16 octobre 2018 au cours de laquelle les personnes intéressées à la citation du monument historique ont pu faire des représentations;

ATTENDU QU'un compte rendu de cette séance a été dressé et déposé au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte et qu'il statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie du présent règlement.

ARTICLE 2 BÂTIMENT VISÉ

Le conseil cite au sens de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC, art. 127 à 147) le bâtiment suivant :

Nom : Maison Angers-Poirier
Adresse : 3911, rue des Peupliers
Cadastre : 4 595 114

L'édifice est en bon état. Il a été construit au début des années 1900 et a subi un agrandissement dans les années 1950.

ARTICLE 3 CONSERVATION

Tout monument historique doit être conservé en bon état.

ARTICLE 4. CONDITIONS RELIÉES À LA CONSERVATION

Quiconque altère, restaure, répare ou modifie de quelque façon, quant à son apparence extérieure, un monument historique cité doit se conformer aux conditions relatives à la conservation des caractères propres du monument auxquelles le conseil peut l'assujettir et qui s'ajoutent à la réglementation municipale. En outre, nul ne peut poser l'un des actes

prévus au premier alinéa sans donner à la Municipalité un préavis d'au moins 45 jours. Dans le cas où un permis municipal est requis, la demande de permis tient lieu de préavis. Avant d'imposer ses conditions, le conseil prend l'avis du comité consultatif d'urbanisme (CCU). Une copie de la résolution fixant les conditions accompagne le permis municipal délivré et qui autorise l'acte concerné.

ARTICLE 5. DÉPÔT DE PLANS

Lorsque le propriétaire avise la Municipalité de son intention de faire des travaux (ou lorsqu'il demande son permis), il doit déposer à l'inspecteur municipal des plans détaillés afin que le CCU puisse procéder à l'analyse du dossier. Les documents requis pour l'analyse de la demande sont les suivants :

- Une ou plusieurs photos montrant l'état actuel de tous les murs extérieurs du bâtiment;
- Un plan en élévation, effectué à l'échelle, couvrant la façade du bâtiment visé, et identifiant la dimension et les matériaux des éléments d'architecture projetés tel que toitures, ouvertures (portes et fenêtres), revêtement extérieur, constructions accessoires attenantes (garages, portiques, perrons, balcons, galeries, escaliers, lucarnes) et éléments d'ornementation (encadrement de fenêtres, corniches, moulures etc.);
- Si disponible, une ou des photos anciennes montrant l'architecture antérieure du bâtiment;
- Dans le cas d'une enseigne, un croquis à l'échelle de celle-ci indiquant sa localisation, sa dimension, ses matériaux, ses couleurs et le message véhiculé.

ARTICLE 6 CRITÈRES DE CONSERVATION ET/OU DE MISE EN VALEUR

Deux types d'intervention sont possibles :

- 1) L'intervention minimale est la conservation des éléments existants;
- 2) L'intervention plus recherchée est la réhabilitation des traits d'origine. Elle doit s'appuyer sur des recherches historiques, des photos anciennes et des sondages effectués sur le bâtiment.

ARTICLE 7 DÉMOLITION

Nul ne peut, sans l'autorisation du conseil, démolir tout ou partie d'un monument historique cité, le déplacer ou l'utiliser comme adossement à une construction. Avant de décider d'une demande d'autorisation, le conseil prend l'avis du CCU. Toute personne qui pose l'un des actes prévus au premier alinéa doit se conformer aux conditions que peut déterminer le conseil dans son autorisation. Le conseil doit, sur demande de toute personne à qui une autorisation prévue à l'article précédent est refusée, lui transmettre un avis motivé de son refus et une copie de l'avis du CCU.

ARTICLE 8 RECOURS AUX TRIBUNAUX ET PÉNALITÉS

Toute personne enfreignant les dispositions du présent règlement est passible des sanctions prévues aux articles 185 à 193 et 203 à 207 de la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre p-9.002).

ARTICLE 9 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ le 5 novembre 2018.

PUBLIÉ le 6 novembre 2018.

Yanick Baillargeon,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale

POINT 14.2.1

RÉSOLUTION 2018-11-237

MARCHE DE NOËL : AUTORISATION D'UTILISATION DE LA VOIE PUBLIQUE

CONSIDÉRANT le besoin par les organisateurs de la marche de Noël 2018 d'utiliser la voie publique pour la tenue de la marche annuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise les organisateurs de la marche de Noël 2018 à utiliser la voie publique pour la tenue de la marche annuelle prévue pour le 21 décembre. Des demandes seront également adressées à la brigade incendie de La Doré ainsi qu'à la Sûreté du Québec pour une assistance de sécurité.

POINT 14.2.2

RÉSOLUTION 2018-11-238

MARCHE DE NOËL : BUDGET 2018

CONSIDÉRANT la tenue de la traditionnelle marche de Noël le 21 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise un budget de 2 000\$ à être pris à même le budget prévu à cette fin. Les frais engagés seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

POINT 14.3

RÉSOLUTION 2018-11-239

CENTRE D'ENTRAÎNEMENT : REMPLACEMENT DE LA PORTE

CONSIDÉRANT QUE certaines personnes se sont plaintes que la porte du centre d'entraînement, situé au sous-sol de l'église, présentait certains problèmes;

CONSIDÉRANT QUE ladite porte est usée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le remplacement de la porte du centre d'entraînement, et ce, pour une somme d'environ 3 000\$, plus les taxes applicables, le tout conditionnel à l'acceptation par la Fabrique du gel du loyer pour une période de 5 ans soit du 1^e janvier 2018 au 31 décembre 2022.

POINT 16.1

RÉSOLUTION 2018-11-240

MOTION DE FÉLICITATIONS PRIX HOMMAGE AÎNÉ 2018

Une motion de félicitations est présentée unanimement par le conseil municipal à madame Thérèse Rochefort pour le Prix Hommage aîné 2018 reçu lors des activités entourant la Journée internationale des personnes aînées. Ce prix vise à souligner l'apport d'une personne aînée engagée dans son milieu et qui a contribué de façon significative à l'amélioration du bien-être des aînés, de leur condition et de leur place dans la société.

POINT 16.2

RÉSOLUTION 2018-11-241

CITATION D'HONNEUR SERGE ASSELIN : REMBOURSEMENT DES FRAIS ENCOURUS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a présenté la candidature du Chef pompier de la brigade incendie de La Doré pour recevoir une citation d'honneur;

CONSIDÉRANT QUE la candidature a été retenue;

CONSIDÉRANT QUE des frais ont été encourus par le récipiendaire de ladite citation pour se présenter à la cérémonie officielle de remise à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré rembourse une partie des frais encourus pour sa participation à la cérémonie de remise de la citation d'honneur à monsieur Serge Asselin, et ce, pour une somme de 400\$.

POINT 16.3

RÉSOLUTION 2018-11-242

VŒUX DES FÊTES 2018 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la proposition de Planète 99.5 pour la présentation des vœux de Noël 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la présentation des vœux de Noël 2018 selon la proposition de Planète 99,5 pour 20 messages de 15 secondes au coût de 299\$, plus les taxes applicables et la production.

POINT 16.4

RÉSOLUTION 2018-11-243

MOTION DE FÉLICITATIONS SPECTACLE « Juste pour le fun »

Une motion de félicitations est présentée par Hélène Gagnon et acceptée par tous les membres du conseil municipal pour le spectacle « Juste pour le fun » présenté par Émilie Dubois, Ann-Sylvie Dubois et Mylène Lambert au profit de la Maison du Havre. Les membres du conseil tiennent à les féliciter pour le spectacle de grande qualité et pour le souci d'aide à une cause honorable.

POINT 17.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 18.0

RÉSOLUTION 2018-11-244

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h40, il est proposé par Michel Simard de lever la présente séance.

Yanick Baillargeon,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale

Questions

